

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1213

9 mai 2015

SOMMAIRE

A15 Investments S.à r.l.	58204	Immobilière et Participation S.A.	58179
ACSMF Holdings (Lux) S.à r.l.	58224	Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	58186
Action Développement Transport S.A. ..	58180	K2 Consultance S.A.	58185
Agapes Holding S.A.-SPF	58180	Kamelia S.A.	58184
AG Sapphire S.à r.l.	58188	La Luxembourgeoise de Restauration S.A.	58183
Alizee Investment SA	58187	58183
AmTrust Re Aries	58181	Larry M S.à r.l.	58191
Ardagh Packaging Finance S.A.	58188	LHW S.A. - SPF	58184
Arlux Mexico S.à r.l.	58180	Liquiditätsfluss No.1 S.A.	58184
Axsol Group S.A.	58181	LREDS II (LBF) S.A.	58183
Bartok Capital S.A. S.P.F.	58182	Luxhold S.A.	58184
Canepa Swiss Holdings S.à r.l.	58183	Madison Point Investment II S.à r.l.	58224
Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl	58197	M.G.N. Sud Sàrl	58178
.....	58197	Multiadvisor Sicav	58182
Comfintex S.A.	58180	Nebra Holding S.à r.l.	58183
Coyote Finance S.A.	58182	Nifrac Finance S.A.	58178
Digital Services XXXVI 8 S.C.Sp.	58186	Pegase S.A.	58179
Dinavitalux S.à r.l.	58179	Pragma Consult S.A.	58188
Editpress Luxembourg S.A.	58178	Prime GER Dammtorwall - T S.à r.l.	58193
Ensofin S.A.	58185	QS GEO S.à r.l.	58196
Everest Capital Holding S.A.	58217	Rearden L Holdings 3 S.à r.l.	58185
ExxonMobil Netherlands Holdings	58181	Ruby Helike Property S.à r.l.	58191
FDFA S.à r.l.	58179	Tomipal S.A.	58195
Ferob S.à r.l.	58215	Win & Win Archery S.à r.l.	58181
Hygie Lab	58179	WP IX LuxCo II S.à r.l.	58185

Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

aura lieu le mardi, 19 mai 2015 à 17h au siège social à Esch-sur-Alzette, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2014.
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2014.
3. Approbation du bilan et du compte des profits et pertes de l'exercice 2014.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
5. Décharge et quitus au Conseil d'administration, aux vérificateurs aux comptes et au réviseur d'entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2015062666/17.

M.G.N. Sud Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.296.

EXTRAIT

La gérance de la Société porte à la connaissance de tiers que:

- a. - l'Associée unique de la Société SARL DE L'ALZETTE a changé sa dénomination en PLATINIUM REALTY et a transféré l'adresse de son siège social vers L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer
- b. - que l'Adresse du siège social de la Société est transférée vers L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer
- c. - que l'Adresse professionnelle des gérants est actuellement à: L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Miloud / Jamal les AKDIME

Les gérants

Référence de publication: 2015046536/18.

(150053447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2015 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015059759/10/19.

Immobilière et Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 37.936.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Madame Marjorie GOLINVAUX.

Référence de publication: 2015045873/9.

(150052224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

FDFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13/03/2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015045771/11.

(150052234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Hygie Lab, Société à responsabilité limitée,**(anc. Dinavitalux S.à r.l.).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 147.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015045835/12.

(150052617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pegase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.741.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 mai 2015 à 10.00 heures au siège social 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Ratification de la nomination, par le Conseil d'Administration du 8 décembre 2014, de M. Alain RENARD Administrateur,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Rappel des pouvoirs du Conseil d'Administration.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015062676/755/22.

Agapes Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 63.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046238/9.

(150053463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Action Développement Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 4, place de villes jumelées.

R.C.S. Luxembourg B 167.335.

Les statuts coordonnés au 2 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015046807/11.

(150053567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Arlux Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 185.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015046220/14.

(150053207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 mai 2015 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015062669/755/20.

AmTrust Re Aries, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 22.344.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046818/10.

(150053553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

ExxonMobil Netherlands Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 136.546.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2015

L'associé décide:

- de remplacer Monsieur Jerry Maertz comme administrateur du conseil d'Administration de la société par Monsieur Arnt Henning Johannessen, demeurant professionnellement au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, à partir du 25 mars 2015. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2015.

Référence de publication: 2015046393/13.

(150053422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Win & Win Archery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 9, rue Joseph Felten.
R.C.S. Luxembourg B 149.156.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 février 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

WIN & WIN ARCHERY S.à r.l., avec siège social à L-1508 Howald, 9, rue Joseph Felten, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149156.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2015043792/15.

(150050045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Axsol Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 144.969.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *19 mai 2015* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015063535/506/16.

Coyote Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044981/10.

(150051564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Bartok Capital S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 188.717.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 6 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg

En outre, il est à noter que Monsieur Vincent WILLEMS et Monsieur Andrea DE MARIA, actuels administrateurs, sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015044920/14.

(150051464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Die Aktionäre der Multiadvisor Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 19. Mai 2015 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Multiadvisor Sicav (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015063541/755/30.

LREDS II (LBF) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.034.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 371 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047196/9.

(150054130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Canepa Swiss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 176.690.

RECTIFICATIF

Rectifie le Bilan au 31/12/2013 déposé sous le numéro: L140138094 le 01/08/2014

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046918/11.

(150053669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Nebra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 157.902.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 15 janvier 2015, sous la référence L150009551 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045975/12.

(150052148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

La Luxembourgeoise de Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 99.536.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 mars 2015

L'assemblée générale renouvelle le mandat administrateur et administrateur délégué de Monsieur Jean-Marc SONO-LET.

L'assemblée décide de nommer au mandat d'administrateur Monsieur Jean LAMAS, résidant La Noue Mangeart, F-02330 Allonges et Madame Isabelle BARDOL, résidant également La Noue Mangeart, F-02330 Allonges en remplacement de Monsieur René MAUJARD et Madame Joëlle BURBASSI.

Leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2021 statuant sur l'exercice 2020.

L'assemblée décide de nommer la Société FISOGEST S.A., avec son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.696 aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif sur l'exercice 2014, en remplacement de Monsieur MAROLLO Alain.

Son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2021 statuant sur l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Luxembourgeoise de Restauration S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015045915/22.

(150052257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Luxhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 177.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUXHOLD S.A.

Référence de publication: 2015047202/11.

(150053925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Kamelia S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 131.167.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 24 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015047149/12.

(150053964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

LHW S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 178.305.

Veillez noter qu'en date du 25 mars 2015, l'adresse de la société LHW S.A. SPF, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.305, n'est plus établie au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Capellen, le 25 mars 2015.

Pour la société

Maprima Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2015047190/15.

(150053594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Liquiditätsfluss No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.749.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 24 mars 2015

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de VAN CAUTER -SNAÜWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 80, Rue des Romains, L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe de la Société pour l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015047163/16.

(150054104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Ensofin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 186.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047009/9.

(150053762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

K2 Consultance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015046505/10.

(150053357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Rearden L Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.025.242,22.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 142.264.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 23 mars 2015 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Erik Johan Cornelis Schoop, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Thuy Uyen Nguyen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046055/15.

(150052553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

WP IX LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.645.650,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.185.

Monsieur Guy HARLES a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Madame Ute BRÄUER, gérant de classe A
- Madame Tara O'NEILL, gérant de classe A
- Monsieur Timothy Joseph CURT, gérant de classe A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B
- Monsieur Luca GALLINELLI, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

WP IX LuxCo II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015046178/20.

(150052598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2015 que:

- La démission de Monsieur Livio GAMBARDELLA, gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 20 mars 2015, a été acceptée;

- Monsieur Mark LEE, né le 18 novembre 1985 à Manille, Philippines, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 20 mars 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045854/17.

(150052026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Digital Services XXXVI 8 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.552.

—
Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XXXVI 8 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 23rd March 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 193967 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XXXVI 8 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 23rd March 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XXXVI 8 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 23. März 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 193967 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XXXVI 8 S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (negligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 23. März 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015045703/77.

(150052310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Alizee Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.987.

EXTRAIT

Il est porté à connaissance de tiers que la Société a transféré son siège social vers L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer, et que l'adresse de l'Administrateur et Administrateur délégué Miloud AKDIME est à partir de maintenant L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Miloud AKDIME

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015044242/15.

(150050538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Pragma Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 103.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015047320/9.
(150053872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

AG Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.112.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.635.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2015.
Référence de publication: 2015046835/10.
(150053915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Ardagh Packaging Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 182.462.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of March;
Before Us Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Ardagh Packaging Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182462 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 212 of 23 January 2014.

THERE APPEARED:

Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156452 and having a share capital of EUR 12,500 (the Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholder, and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. All of the thirty-one thousand (31,000) ordinary shares of the Company each with a par value of one Euro (EUR 1), representing the entire subscribed share capital of the Company which is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda reproduced hereinafter.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Deletion of article 12 of the articles of association of the Company in its entirety and replacing it with a new article 12.
2. Approval of the resignation of Mr. John Riordan, with immediate effect, as director of the Company and granting of discharge for the performance of his mandate.
3. Appointment of Mr. David Matthews as director of the Company, with immediate effect, until the annual general meeting of the year 2019.
4. Miscellaneous.

III. That after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to delete article 12 of the articles of association of the Company in its entirety and to replace it by the following:

“ **Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon request by any director in Luxembourg, as often as the interest of the Company so requires.

Notice of any meeting of the Board may be given, inter alia, by telegram, telex, facsimile, e-mail or other electronic communication, by telephone or orally.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one member attending by proxy at a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person of such director at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least two of the Company's directors are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.”

Second resolution

The Meeting resolves to approve the resignation of Mr. John Riordan as director of the Company, with immediate effect, and to grant him full discharge for the performance of his mandate.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. David Matthews, born in Cardiff, United Kingdom, on 15 January 1964, with professional address at 10 Portman Square, London W1H 7BG, United Kingdom, as director of the Company, with immediate effect, until the annual general meeting of the year 2019.

No further item being on the agenda of the Meeting, the Meeting is adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des Actionnaires d'Ardagh Packaging Finance S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous le numéro B 182462 (la Société), constituée suivant acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 3 December 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 212 du 23 janvier 2014.

A COMPARU:

Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156452 et ayant un capital social de 12.500 EUR (l'Actionnaire),

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration de l'Actionnaire, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Actionnaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Actionnaire, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la totalité des trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) représentant la totalité du capital social souscrit de la Société d'un montant de trente-et-un mille Euros (31.000 EUR), sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression de l'article 12 des statuts de la Société dans son intégralité et remplacement de cet article par un nouvel article 12.

2. Approbation de la démission de M. John Riordan, avec effet immédiat, en tant qu'administrateur de la Société et décharge pour l'exercice de son mandat.

3. Nomination de M. David Matthews en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

4. Divers.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts de la Société dans son intégralité et de le remplacer par ce qui suit:

« **Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Le Conseil d'administration se réunit à Luxembourg sur demande de chaque administrateur, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Pour toute réunion du Conseil d'administration un avis de convocation peut être donné inter alia par télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique, par téléphone ou verbalement.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres du Conseil d'Administration participant par procuration à une réunion du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne de ce directeur à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins deux des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la démission de M. John Riordan en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat, et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, M. David Matthews, né à Cardiff, Royaume-Uni, le 15 janvier 1964, demeurant professionnellement à 10 Portman Square, Londres W1H 7BG, Royaume-Uni jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, Grand Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 mars 2015. Relation: GAC/2015/2346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046824/176.

(150053907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Ruby Helike Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Larry M S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 159.501.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Larry M S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.501 (the "Company"). The Company has been incorporated on 14 February 2011 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 9 June 2011 under number 1242. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended on June 10, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C on August 14, 2013 under number 1978.

The meeting is chaired by Mrs. Thao Nguyen, Rechtsanwältin, with professional address at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, (the "Chairperson").

The Chairperson appoints Mrs. Claudia Pfister, Avocate, with professional address at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Mrs. Claudia Pfister, prenamed, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairperson declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary. The said list as well as the proxies, signed by the proxyholder and the notary, shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list, that all 500 shares representing the entire capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) are represented at this extraordinary general meeting, so that the Meeting could validly decide on all the items of the agenda. All the shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all the convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate.

3. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1) To resolve on the change of the corporate name of the Company from “Larry M S.à r.l.” to “Ruby Helike Property S.à r.l.”.

2) To subsequently resolve on the amendment of article 4 of the Articles to reflect the decision passed under item 1) above.

After this had been set forth, the shareholders representing the whole corporate capital, decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company from “Larry M S.à r.l.” to “Ruby Helike Property S.à r.l.”.

Second resolution

The Meeting decides, subsequently, to amend the fourth article of the Articles, which henceforth shall read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of “Ruby Helike Property S.à r.l.”.

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1.500.-

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des associés de Larry M S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.501, (la «Société»). La Société est constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1242 du 9 juin 2011. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 10 juin 2013 suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1978 du 14 août 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Thao Nguyen, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne Madame Claudia Pfister, Avocate, résidant professionnellement à 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée choisit Madame Claudia Pfister, prénommée, comme scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi

que les procurations signées, par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il résulte de cette liste de présence que cinq cents parts sociales représentant l'entière du capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire tel que l'Assemblée pourra valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée générale est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

3. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda

- 1) Modification de la dénomination de la Société de «Larry M S.à r.l.» à «Ruby Helike Property S.à r.l.».
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter la décision adoptée au point 1) ci-dessus.

Ces faits exposés, les associés représentant l'intégralité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Larry M S.à r.l.» à «Ruby Helike Property S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le quatrième article des Statuts, qui aura dorénavant la teneur qui suit:

« **Art. 4.** La Société prendra le nom de "Ruby Helike Property S.à r.l." »

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à approximativement à EUR 1.500.-

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. NGUYEN, C. PFISTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8081. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045173/114.

(150051265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Prime GER Dammtorwall - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.493.

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Prime Pool I - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.480, the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the current sole shareholder of Prime GER Dammtorwall - T S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated by deed of Maître Hellinkx, notary residing in Luxembourg, on December 16th 2014, published in the Mémorial C number 435 on February 17th 2015, registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 193.493 the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (hereinafter referred to as the “Company”).

The Company’s articles have been amended by a notarial deed enacted on January 23rd 2015, not yet published in the Mémorial C.

The Sole Shareholder represented as stated hereabove requests the notary to document the following resolutions:

First and second resolutions

The Sole Shareholder resolves to change the purpose of the Company and to amend the article 2 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.2. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same Shareholder(s) of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.3. The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.4. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same Shareholder(s) of the Company.

2.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.”

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Prime Pool I - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.480 au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (l’“Associé Unique”),

ici représentée par Monsieur Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associé unique actuel de la société Prime GER Dammtorwall - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée par un acte de Maître Hellinkx, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2014,

publié au Mémorial C numéro 435 du 17 février 2015, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.493 au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (ci-après dénommée «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 23 janvier 2015, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. L'Objet Social.

2.1. L'Objet Social de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.2. La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.3. La Société pourra également emprunter et/ou accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.4. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

2.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Massimiliano della Zonca, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 mars 2015. 1LAC / 2015 / 7699. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015045315/111.

(150051504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Tomipal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.527.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que la nouvelle adresse de l'administrateur Maria Bernadette VEHMEIJER, de la société Tomipal S.A. est Cornelis Schuytstraat 12 - 1 hoog, NL-1071 JH AMSTERDAM.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015044763/12.

(150050887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

QS GEO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.143.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

QUILVEST & PARTNERS, a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156.529 (the "Sole Shareholder")

being the sole shareholder of QS GEO S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.143, whose share capital is USD 20,000 (the "Company") incorporated pursuant to a notarial deed dated 13 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 313 of 6 February 2008,

represented by Natacha Vasak, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated January 21st, 2015.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be submitted at the same time to the registration formalities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Sole Shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to enact as follows:

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby takes the following resolution in accordance with the provisions of article 10 of the articles of incorporation of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and hence amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so that it reads as follows:

" Art. 2. The object of the Company is to render, in its capacity as general partner, advisory, management, accounting and administrative services to various sociétés en commandite par actions incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and qualifying as sociétés d'investissement en capital à risque under the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital (each a "SICAR") or to Luxembourg special limited partnerships affiliated to a SICAR.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to the SICARs or to Luxembourg special limited partnerships and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

QUILVEST & PARTNERS, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.529 («l'Associé Unique»),

étant l'associé unique de QS GEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.143, au capital de USD 20.000 (la «Société») et constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 313 du 6 février 2008,

représentée par Natacha Vasak, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet social de la Société est de fournir, en qualité d'associé commandité, des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité et à l'administration de plusieurs sociétés en commandite par actions constituées sous la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et revêtant la forme de sociétés d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque (chacune une «SICAR») ou à des sociétés en commandite spéciale affiliées à une SICAR.

Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat, de comptabilité et autres services administratifs aux SICARS et aux sociétés en commandite spéciale et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. VASAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2253. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015046037/84.

(150052362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.320.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.609.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March,
before Maître Henri BECK notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Atlantic Industries, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, Uglund House, South Church street, George Town, Grand Cayman, registered with Cayman Islands registrar of Companies under number 1,077 (the Sole Shareholder); and

2. European Refreshments an unlimited company with a share capital incorporated under Irish law having its registered office address at Southgate, Dublin Road, Drogheda, County Meath, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 403110 (European Refreshments and together with the Sole Shareholder, the Parties).

The Parties are here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing Parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested to undersigned notary to record the following:

I. That it holds all the shares in the share capital of Coca-Cola Beverages Asia Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.609 (the Company).

The Company has been incorporated on July 15, 2009 pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 1715 of September 5, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once since then on November 18, 2009 pursuant to a deed of the above mentioned notary Henri Hellinckx, published in the Mémorial number 2500 of December 23, 2009.

II. That the Sole Shareholder will resolve on the following agenda:

1. Waiver of convening notices;

2. Creation of classes of shares, with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, the class A tracker shares of the Company (the Class A Shares) and the class B tracker shares of the Company (the Class B Shares) and reclassification of the thirty-three thousand two hundred (33,200) existing ordinary shares into thirty-three thousand two hundred (33,200) Class A Shares, as well as the reclassification of any existing share premiums to Class A share premium and any existing 115 accounts to Class A 115 accounts;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000) in order to bring it from its current amount of three million three hundred twenty thousand United States Dollars (USD 3,320,000) to the amount of eight million three hundred twenty thousand United States Dollars (USD 8,320,000) by way of the issuance of 50,000 (fifty thousand) Class B Shares having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each and allocating an amount of four hundred ninety-five million United States Dollars (USD 495,000,000) to the Class B share premium account of the Company;

4. Subscription and payment of the share capital increase as specified under item 3 above;

5. Subsequent amendment to articles 5, 15 and 16.2 of the Articles in order to reflect the above changes and to define the rights attached to the classes of shares;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed, in the name, for and on behalf of the Company, to the necessary amendments to the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at this meeting, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices as it considers itself as duly convened and declares perfectly knowing the agenda of the meeting, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create the Class A Shares and the Class B Shares, which will have the features, rights and obligations as defined in article 5 of the Articles as amended and restated under the fourth resolution below.

The Sole Shareholder resolves to reclassify the thirty-three thousand two hundred (33,200) existing shares into thirty-three thousand two hundred (33,200) Class A Shares. Any existing share premium will be allocated to the Class A share premium and any existing 115 accounts will be reclassified into Class A 115 accounts.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000) in order to bring it from its current amount of three million three hundred twenty thousand United States Dollars (USD 3,320,000) to the amount of eight million three hundred twenty thousand United States Dollars (USD 8,320,000) by way of issuance of fifty thousand (50 000) Class B Shares having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

Subscription - Payment

European Refreshments represented as stated above, declares to subscribe to fifty thousand (50,000) class B shares of the Company in registered form, having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred million United States Dollars (USD 500,000,000) (the Contribution).

The Contribution, consisting in an aggregate amount of five hundred million United States Dollars (USD 500,000,000) shall be allocated as follows:

- an amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000) to the share capital account of the Company; and
- an amount of four hundred ninety-five million United States Dollars (USD 495,000,000) to the Class B share premium account of the Company.

Therefore, the amount of Five Hundred Million United States Dollars (USD 500,000,000) is as from now on, at the disposal of the Company and evidence of such Contribution has been duly produced to the undersigned notary by a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Fourth resolution

In order to reflect the above resolutions, the Sole Shareholder and European Refreshments (henceforth referred to as the Shareholders) resolve to amend articles 5, 15 and 16.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the company is set at eight million three hundred twenty thousand United States Dollars (USD 8,320,000) represented by (i) thirty three thousand two hundred (33,200) class A tracker shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each (collectively the Class A Shares and individually, a Class A Share) and (ii) fifty thousand (50,000) class B tracker shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each (collectively the Class B Shares and individually, a Class B Share).

5.2 Whenever a reference is made to “shares” in these Articles, it shall indifferently comprise the Class A Shares and the Class B Shares, unless the context requires otherwise.

5.3 The Company shall maintain a separate share premium reserve account and 115 reserve account (“apport en capitaux propres non-rémunéré par des titres” of the Luxembourg Standard Chart of Accounts, the 115 Account) for each of the Class A Shares and Class B Shares and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium or additional contribution paid up in relation to respectively, the Class A Shares and the Class B Shares. Amounts so recorded to the share premium reserve accounts or the 115 Accounts will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of respectively the holders of Class A Shares and Class B Shares.

5.4 The shares will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company (the Designated Assets) which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

5.5 The Designated Assets in respect of the Class A Shares, which shall be denominated as the Class A Designated Assets, are any and all shares subscribed, or to be subscribed, by the Company in Coca-Cola Bottlers (Malaysia) Sdn. Bhd., a private company limited by shares incorporated under Malaysian law, having its registered office address (c/o Skrine) at Unit No. 50-8-1, 8th Floor, Wisma UOA Damansara, 50, Jalan Dungun, Damansara Heights, 50490 Kuala Lumpur, Malaysia, registered with the Companies Commission of Malaysia under number 870252H (the Subsidiary).

5.6 The Designated Assets in respect of the Class B Shares, which shall be denominated as the Class B Designated Assets are any and all tracking shares subscribed, or to be subscribed, by the Company in PT Coca-Cola Bottling Indonesia incorporated in the Republic of Indonesia under Indonesian law, having its registered office address at Pondok Indah Office Tower 2, 14th Floor, Jalan Sultan Iskandar Muda Kav V-TA Pondok Pinang, - Kebayoran Lama, Jakarta 12310, Indonesia, registered with Company Registration Certificate under number 09.03.1.11.56344.

5.7 The management board in its absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Class A Designated Assets and the Class B Designated Assets, respectively, or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of the Class A Designated Assets and the Class B Designated Assets, respectively) assumed or incurred by the company are properly attributable to and should be met by the Class A Designated Assets and the Class B Designated Assets, respectively, and accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing from time to time the Class A Designated Assets and the Class B Designated Assets, respectively.

5.8 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ Art. 15. Allocation of Profits and other distributions.

15.1 From the annual net profits of the Company five per cent (5%) is allocated to the reserve required by law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account, or carry it forward in accordance with the applicable legal provisions as follows:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class A Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Class A Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the management board;

- the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class B Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Class B Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the management board;

- any other distributable amount (net of costs and expenses not directly related to the Class A Designated Assets or the Class B Designated Assets) not referred to above may be distributed to the holders of shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium and any allocation to any Account 115) in respect of such shares.

15.3 The surplus (if any) after realization of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them. For sake of clarity, any liquidation surplus comprised in the Class A Designated Assets, after payment of the company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class A Shares in proportion to their respective holdings of such shares and any surplus comprised in the Class B Designated Assets, after payment of the company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class B Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

For the purposes of this article 15.3:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of the Class A Designated Assets shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the Class A Designated Assets;

(b) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of the Class B Designated Assets shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the Class B Designated Assets; and

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of the Class A Designated Assets under (a) above and/or in reduction of the Class B Designated Assets under (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this article 15.3.

15.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserves;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

" Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in accordance with the principles set out in article 15."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed, in the name, for and on behalf of the Company, to the necessary amendments to the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars,

par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Atlantic Industries, une société constituée en vertu du droit des Îles Caïmans, dont le siège social est établi à PO Box 309 GT, Uglad House, South Church street, George Town, Grand Cayman, immatriculée au registre des sociétés des Îles Caïmans (Cayman Islands registrar of Companies) sous le numéro 1.077 (l'Associé Unique); et

2. European Refreshments, une société à responsabilité illimitée avec capital social (unlimited company with a share capital) constituée en vertu du droit irlandais dont l'adresse du siège social se situe à Southgate, Dublin Road, Drogheda, County Meath, Irlande, immatriculée au bureau du registre des sociétés (Companies Registration Office) sous le numéro 403110 (European Refreshments et ensemble avec l'Associé Unique, les Parties).

Les Parties sont représentées par Peggy Simon, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le comptes des Parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il détient l'intégralité des parts sociales du capital social de Coca-Cola Beverages Asia Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.609 (la Société). La Société a été constituée le 15 juillet 2009 suivant un acte de Henri Hellinckx, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) numéro 1715 le 5 septembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont depuis été modifiés une seule fois le 18 novembre 2009 suivant un acte du notaire Henri Hellinckx précité, publié au Mémorial numéro 2500 le 23 décembre 2009.

II. Que l'Associé Unique se prononcera sur l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de classes de parts sociales, d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, les parts sociales traçantes de classe A de la Société (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales traçantes de classe B de la Société (les Parts Sociales de Classe B), et reclassement des trente-trois mille deux cents (33.200) parts sociales ordinaires existantes en trente-trois mille deux cents (33.200) Parts Sociales de Classe A, et reclassement de toute prime d'émission existante en prime d'émission de Classe A et tout compte 115 existant en compte 115 de Classe A;

3. Augmentation du capital social de la Société par montant de cinq millions de dollars américains (USD 5.000.000) afin de le porter de son montant actuel de trois millions trois cent vingt mille dollars américains (USD 3.320.000) au montant de huit millions trois cent vingt mille dollars américains (USD 8.320.000) par le biais de l'émission de cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et affectation d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze millions de dollars américains (USD 495.000.000) au compte de prime d'émission de Classe B de la Société;

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social telle que spécifiée au point 3 ci-dessus;

5. Modification subséquente des articles 5, 15 et 16.2 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus et de définir les droits rattachés aux classes de parts sociales;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et octroi de pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, L'Associé Unique décide de renoncer aux modalités de convocation se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B, qui auront les caractéristiques, droits et obligations prévus à l'article 5 des Statuts tel que modifié et reformulé dans la quatrième résolution ci-dessous.

L'Associé Unique décide de reclasser les trente-trois mille deux cents (33.200) parts sociales existantes en trente-trois mille deux cents (33.200) Parts Sociales de Classe A. Toute prime d'émission existante sera affectée à la prime d'émission de Classe A et tout compte 115 existant sera reclassé en comptes 115 de Classe A

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société par un montant de cinq millions de dollars américains (USD 5.000.000) afin de le porter de son montant actuel de trois millions trois cent vingt mille dollars américains (USD 3.320.000) au montant de huit millions trois cent vingt mille dollars américains (USD 8.320.000) par le biais de l'émission de cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

Subscription - Libération

European Refreshments, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000) (l'Apport).

L'Apport représentant un montant total de cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000) est à affecter de la façon suivante:

- un montant de cinq millions de dollars américains (USD 5.000.000) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze millions de dollars américains (USD 495.000.000) au compte de prime d'émission de Classe B de la Société.

Par conséquent, le montant de cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000) est dès à présent, à la disposition de la Société et la preuve dudit Apport a été dûment produite au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage qu'il a expressément accepté.

Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique et European Refreshments (désignés ci-après les Associés) décident de modifier les articles 5, 15 et 16.2 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à huit millions trois cent vingt mille dollars américains (USD 8.320.000), représenté par trente-trois mille deux cents (33.200) parts sociales traçantes de classe A, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A) et (ii) cinquante mille (50.000) parts sociales traçantes de classe B, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, (collectivement les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B).

5.2. Chaque fois qu'une référence aux «parts sociales» est faite dans les présents Statuts, celle-ci concernera indifféremment les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, à moins que le contexte ne l'exige autrement.

5.3. La Société conserve un compte de réserve de prime d'émission séparé et un compte de réserve 115 («apport en capitaux propres non-rémunéré par des titres» du Plan Comptable luxembourgeois, le Compte 115) au titre des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B et seront inscrits dans lesdits comptes, les montants ou valeurs de toute prime d'émission ou tout apport supplémentaire libéré au titre des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B respectivement. Les montants ainsi inscrit aux comptes de réserve de prime d'émission ou aux Comptes 115 constitueront des réserves de la Société librement distribuables au seul profit des détenteurs respectifs de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe B.

5.4. Les parts sociales traceront la performance et les rendements d'un ou plusieurs actif(s) particulier(s) de la Société (les Actifs Désignés), ce terme sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels, mais également (i) les produits de la vente de tout ou partie desdits Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourrait de temps à autre être considéré raisonnablement comme ayant remplacé en totalité ou en partie lesdits Actifs Désignés y compris, pour lever toute ambiguïté, tous les produits de la vente (en numéraire ou sous toute autre forme) reçus au titre desdits Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en raison de la détention, de tout Actif Désigné et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en relation avec, ou en raison de la détention, desdits Actifs Désignés.

5.5. Les Actifs Désignés au titre des Parts Sociales de Classe A, qui sont désignés comme les Actifs Désignés de Classe A, représentent toutes les parts sociales souscrites, ou à souscrire, par la Société dans le capital de Coca-Cola Bottlers (Malaysia) Sdn. Bhd., une société à responsabilité limitée (private company limited by shares) constituée en vertu du droit malaisien, dont l'adresse du siège social se situe à (c/o Skrine) Unit No. 50-8-1, 8th Floor, Wisma UOA Damansara, 50, Jalan Dungun, Damansara Heights, 50490 Kuala Lumpur, Malaisie, inscrite auprès de la commission des sociétés de Malaisie (the Companies Commission of Malaysia) sous le numéro 870252H (la Filiale).

5.6. Les Actifs Désignés au titre des Parts Sociales de Classe B, qui sont désignés comme les Actifs Désignés de Classe B, représentent toutes les parts sociales traçantes souscrites, ou à souscrire, par la Société dans le capital de PT Coca-Cola Bottling Indonesia, une société de droit indonésien constituée en vertu du droit indonésien, dont l'adresse du siège

social se situe à Pondok Indah Office Tower 2, 14th Floor, Jalan Sultan Iskandar Muda Kav V-TA Pondok Pinang, - Kebayoran Lama, Jakarta 12310, Indonésie, dont le certificat d'enregistrement de société (Company Registration Certificate) est le numéro 09.03.1.11.56344.

5.7. Le conseil des gérants à son entière discrétion (mais après avoir reçu les conseils de tout auditeur ou conseil extérieur qu'il considèrera comme nécessaire) est autorisé à préciser, soit au moment de la désignation respective des Actifs Désignés de Classe A et des Actifs Désignés de Classe B, soit à tout moment par la suite, et le cas échéant dans quelle mesure, toutes les dettes (y compris les coûts et dépenses engagés par la Société intégralement ou en partie relatifs aux Actifs Désignés de Classe A et aux Actifs Désignés de Classe B respectifs) reprises ou encourues par la Société sont correctement attribuables à et doivent être couvertes par les Actifs Désignés de Classe A et les Actifs Désignés de Classe B respectivement concernés et conséquemment, doivent pour cela être traitées comme réduisant lesdits Actifs Désignés de Classe A et Actifs Désignés de Classe B respectivement de temps à autre.

5.8. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« **Art. 15. Affectation des bénéfiques et autres distributions.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfiques nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales, de la manière suivante:

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment de la distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, la prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans le capital de la Société au titre desdites parts sociales, ont droit a (i) tout produit et revenu provenant de la Société (y compris notamment les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits de vente et tout autre produit et revenu) au titre des Actifs Désignés de Classe A, moins (ii) tout coût et dépense directement liés aux Actifs Désignés de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil des gérants;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment de la distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, la prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans le capital de la Société au titre desdites parts sociales, ont droit a (i) tout produit et revenu provenant de la Société (y compris notamment les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits de vente et tout autre produit et revenu) au titre des Actifs Désignés de Classe B, moins (ii) tout coût et dépense directement liés aux Actifs Désignés de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil des gérants;

- tout autre montant distribuable (net de tout coût et dépense directement liés aux Actifs Désignés de Classe A et aux Actifs Désignés de Classe B) dont il n'est pas fait mention ci-dessus, peut être distribué aux détenteurs de parts sociales au moment de ladite distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, la prime d'émission et toute affectation à tout Compte 115) au titre desdites parts sociales.

15.3. Le boni (le cas échéant) après réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'eux. Par souci de clarté, tout boni de liquidation constitué au titre des Actifs Désignés de Classe A, après le paiement des dettes de la société, est distribué entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe A proportionnellement à leur détention respective desdites parts sociales et tout boni de liquidation constitué au titre des Actifs Désignés de Classe B, après le paiement des dettes de la société, est distribué entre les détenteurs de Parts Sociales de Classe B proportionnellement à leur détention respective desdites parts sociales.

Aux fins du présent article 15.3.:

(a) toute dette ou toute dépense de la Société attribuable à, ou encouru au titre des Actifs Désignés de Classe A sera considéré comme une diminution de la valeur des actifs composant les Actifs Désignés de Classe A;

(b) toute dette ou toute dépense de la Société attribuable à, ou encouru au titre des Actifs Désignés de Classe B sera considéré comme une diminution de la valeur des actifs composant les Actifs Désignés de Classe B: et

(c) dans le cas où les dettes ou les dépenses à déduire des Actifs Désignés de Classe A en vertu du point (a) ci-dessus et/ou à déduire des Actifs Désignés de Classe B en vertu du point (b) ci-dessus excèdent la valeur dudit actif, la valeur dudit actif sera considérée comme nulle aux fins du présent article 15.3.

15.5. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfiques et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.»

« **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés conformément aux principes prévus par l'article 15.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux changements nécessaires au sein du registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des parties comparantes précitées, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le document au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 mars 2015. Relation: GAC/2015/2350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046926/396.

(150054015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

A15 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.625.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of February,

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared the following:

Accelero Capital Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the companies register of Luxembourg under number B 175.938,

represented by Ms. Inès Audran, lawyer with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "A15 Investments S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Manager or, as the case may be, the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles, as set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until their successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which

are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting on 15 June of each year, at 3 p.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineers.

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles having been drawn up, the appearing party, Accelero Capital Holdings S.à r.l., represented as stated above, has subscribed to and fully paid up in cash twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on December 31, 2015.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at two (2) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

- Mr Khaled Bishara, born in Cairo, Egypt on July 27, 1971 with his professional address at 1, Gabalaya Street, Zamalek, Cairo, 11211, Egypt;

- Mr Ragy Soliman, born in Cairo, Egypt on November 24, 1974, with his professional address at 1, Gabalaya Street, Zamalek, Cairo, 11211, Egypt.

2. The Company's registered office shall be located at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

Whereof, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signs together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize février,

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Accelero Capital Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175938,

représentée par Madame Inès Audran, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination sociale "A15 Investments S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des associés, à laquelle au moins les trois quarts du capital social, présent ou représenté, vote en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts telles qu'énoncées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/restent en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

Chaque Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ainsi que par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement

dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a un, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 15 juin à 15h.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/ les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure et Vote. L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la

première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées des Associés. Les procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale, jusqu'à cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué aux associés comme dividende.

Art. 25. Acomptes sur Dividendes. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et paiement

La partie comparante, Accelero Capital Holdings S.à r.l., représentée comme indiquée ci-dessus ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérés en espèces douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre, 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à deux (2) et les Gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

- M. Khaled Bishara, né au Caire, Egypte le 27 juillet 1971 ayant son adresse professionnelle au 1, Gabalaya Street, Zamalek, Cairo, 11211, Egypte;

- M. Ragy Soliman, né au Caire, Egypte le 24 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle au 1, Gabalaya Street, Zamalek, Cairo, 11211, Egypte.

2) Le siège social de la Société sera fixé à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Audran et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. Relation: 2LAC/2015/4122. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046873/592.

(150054214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Ferob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 4, rue Heicht.

R.C.S. Luxembourg B 195.492.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

le treize mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Robert ROCCO, maître installateur, né à Luxembourg, le 10 avril 1964, demeurant au 4, rue Heicht, L-6926 Flaxweiler.

Laquelle personne comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société agira comme seule associée commanditée et gérante d'une société en commandite simple à constituer sous la dénomination de «FEROB S.à r.l. & Cie S.e c.s.», ayant son siège social à Flaxweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ses intérêts et participations.

La société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

La société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêt, d'octroi de garantie ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute société, qui serait actionnaire, direct ou indirect, de la société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la société.

La société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «FEROB S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Flaxweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent-vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Robert ROCCO, pré-qualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris, en cette qualité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 4, rue Heicht, L-6926 Flaxweiler, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert ROCCO, maître installateur, né à Luxembourg, le 10 avril 1964, demeurant au 4, rue Heicht, L-6926 Flaxweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

- 3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. ROCCO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 mars 2015. Relation: EAC/2015/6282. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015045072/109.

(150051372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Everest Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 195.605.

— STATUTS

L'an deux mil quinze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Petro SZTYK, né le 24 mai 1971, à Montréal (Canada) et demeurant à Unit 602, 381- Jumeira Palm, Dubaï, (EAU),

ici représenté par Flora GIBERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date à Luxembourg, du 28 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EVEREST CAPITAL HOLDING S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 16 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente-et-un décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Les 1.000 (mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique prédésigné, Petro SZTYK, représenté comme indiqué ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

Monsieur Matthew DARMON, né le 8 avril 1970 à Dully (Suisse), demeurant au 25, Mont d'Eaux du Milieu, 1276 Gingins, (Suisse).

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

La société MPM International S.A., ayant son siège social au 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mister Petro SZTYK born on May 24, 1971 in Montreal (Canada) and residing at Unit 602, 381- Jumeira Palm, Dubai (UAE).

here represented by Flora GIBERT, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on January 28, 2015.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated:

Name - Registered office - Duration - Object -Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of “EVEREST CAPITAL HOLDING S.A.” (the “Company”).

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. The subscribed capital of the company is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) divided into 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the Company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is set by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the Company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of the month of June at 4.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Transitory provisions

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31, 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

Subscription and payment

The 1,000 (one thousand) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Mister Petro SZTYK, pre-named, represented as above stated.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-)

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, pre-named, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at one.

The following has been elected as sole director, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2019:

Mr Matthew DARMON, born on April 8, 1970 in Dully (Switzerland) and residing at 25, Mont d'Eaux du Milieu, 1276 Gingins (Switzerland).

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2019:

MPM International S.A., having its registered office at 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.702.

Third resolution

The Company's registered office is located at 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 20 mars 2015. 1LAC / 2015 / 8734. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047018/354.

(150053824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

ACSMF Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.828.

Par résolutions prises en date du 13 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Shari Verschell Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015044855/15.

(150051174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Madison Point Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 189.863.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société En date du 20 mars 2015

En date du 20 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Myleen Tapawan Basilio de son mandat de Gérant de classe B de la Société avec effet au 20 mars 2015;

- de nommer Dimitri Nys, né le 12 octobre 1984 à Ottignies-Louvain-la-Neuve, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 20 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Ranesh Ramanathan, gérant de classe A

- Sally Dee Fassler, gérant de classe A

- Grindale Gamboa, gérant de classe B

- Dimitri Nys, gérant de classe B

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044552/21.

(150050997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.
